

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Postproduction : grilles 19 à 21

OBJECTIF : ÉVITER LA RÉPÉTITION DE SITUATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES, PRÉSERVER LES ACQUIS ET FAIRE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE.

GRILLE 19 : RETOUR SUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION		
L'EMPLOYEUR (producteur et diffuseur)	COCHER	REMARQUES
<p>19.1 Analyse en collaboration avec les membres du comité de santé et de sécurité s'il y en a un, les données recueillies dans les registres et le journal de bord – tout au long de la production et de la diffusion – et dresse un bilan de la santé et de la sécurité pendant la production et la diffusion.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>19.2 Organise une réunion postproduction ou postdiffusion – avec les chefs d'équipe et, le cas échéant, avec les travailleurs concernés – pour faire le suivi des différents aspects de la santé et de la sécurité du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il doit prendre les moyens nécessaires pour améliorer la prévention. 	<input type="checkbox"/>	
<p>19.3 Trouve des solutions durables pour que les incidents et les accidents qui se sont produits ne se reproduisent plus.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>19.4 Vérifie que les correctifs mis en place durant cette production le demeurent pour la prochaine production.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>19.5 Met à jour les documents et les procédures et établit les nouveaux besoins de formation.</p>	<input type="checkbox"/>	

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Postproduction : grilles 19 à 21

OBJECTIF : ÉVITER LA RÉPÉTITION DE SITUATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES, PRÉSERVER LES ACQUIS ET FAIRE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE.

GRILLE 20 : APRÈS-SPECTACLE ET REPRISES ÉVENTUELLES		
L'EMPLOYEUR (producteur et diffuseur)	COCHER	REMARQUES
<p>20.1 En prévision d'une prochaine utilisation, fait inspecter systématiquement le matériel et l'équipement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il nomme une personne responsable de l'inspection. • Il fait vérifier les accessoires et les costumes, et il s'assure de les faire réparer ou remplacer avant la prochaine représentation, s'ils sont usés ou endommagés. • Les inspections et les réparations sont consignées et le temps nécessaire pour le faire est prévu et accordé. 	<input type="checkbox"/>	
<p>20.2 Veille à ce que les aires de chargement et de déchargement et les lieux d'entreposage, ainsi que leurs accès, soient sécuritaires.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>20.3 S'assure qu'après chaque représentation les responsables mettent à jour les registres et le journal de bord. Du temps leur est accordé pour le faire.</p>	<input type="checkbox"/>	

Pour compléter l'évaluation de cette étape, consulter les grilles thématiques suivantes.

A: Lieux

H: Entreposage, manutention et utilisation de matières dangereuses

Mesures de prévention à appliquer pendant la production et la diffusion d'un spectacle

Postproduction : grilles 19 à 21

OBJECTIF : ÉVITER LA RÉPÉTITION DE SITUATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES, PRÉSERVER LES ACQUIS ET FAIRE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE.

GRILLE 21: AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE

L'EMPLOYEUR (producteur et diffuseur)	COCHER	REMARQUES
<p>21.1 Met en place un système d'amélioration continue de l'intégration de la santé et de la sécurité du travail à toutes les étapes de la production et de la diffusion. L'information est tenue à jour dans un registre mis à la disposition des personnes-clés de la production. L'amélioration continue concerne les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élimination des dangers ; • les lieux ; • les équipements, machines, outils ; • les produits dangereux ; • les méthodes de travail ; • les costumes et accessoires ; • les tournées ; • l'analyse des incidents et des accidents ; • les achats et les contrats ; • la gestion. 	<input type="checkbox"/>	
<p>21.2 Implique activement les chefs d'équipe, les techniciens et les artistes en matière d'amélioration continue et tient compte de leur avis et de leurs idées.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>21.3 Prévoit les ressources nécessaires (personnel, temps, budget) pour l'amélioration continue.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>21.4 Informe régulièrement les travailleurs des résultats des actions en prévention.</p>	<input type="checkbox"/>	